



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/456
17 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 17 AVRIL 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT
DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée de ce jour,
qui vous est adressée par mon Premier Ministre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

Annexe

Lettre datée du 17 avril 1994, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Premier Ministre de la
République de Bosnie-Herzégovine

Depuis maintenant 20 jours, la "zone de sécurité" de Gorazde subit l'assaut des unités d'infanterie et d'artillerie des forces d'agression, venues de Serbie et Monténégro. Ces forces ont occupé un vaste secteur de la "zone de sécurité", envahissant et rasant 21 faubourgs à la périphérie de Gorazde. Dans le centre de la ville, 230 personnes ont été tuées et environ 800 autres blessées, et avec le puissant arsenal d'armes dont il dispose, l'agresseur serbe a détruit des structures civiles. Les vies de dizaines de milliers de civils, menacés par la mort et la famine, sont en danger.

L'Organisation des Nations Unies et ses représentants en Bosnie-Herzégovine ne se sont pas acquittés du mandat ni des responsabilités que leur a conférés le Conseil de sécurité dans ses résolutions 824 (1993) et 836 (1993). Aussi, privée de son droit de légitime défense, la population demeure-t-elle vulnérable. Nous demandons aux responsables de ces décisions de faire face à la situation.

1. Nous prions le Conseil de sécurité de prendre les mesures voulues en vertu du Chapitre VII de la Charte et de recourir à la force pour mettre un terme à l'agression lancée par les Serbes contre Gorazde. Nous tenons à souligner que cette agression de la Serbie et Monténégro se poursuit depuis déjà deux ans.

2. Nous demandons la création d'urgence à Gorazde d'une zone d'exclusion qui engloberait la ligne de démarcation de la zone de sécurité du 30 mars, et irait au-delà, tout en prévoyant le retrait des troupes d'agression et de leur arsenal de guerre.

Monsieur le Président, ce qui est en jeu c'est la vie de dizaines de milliers de civils qui, de même que le reste du monde libre, attendent que le Conseil de sécurité s'acquitte des obligations qui lui incombent.

Le Premier Ministre

(Signé) Haris SILAJDZIC
